

MOTION

CONCERNANT

L'ACCORD ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL

ENTRE LE CANADA

ET L'UNION EUROPÉENNE

---oooOooo---

En vertu de l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, je fais motion, au nom de la ministre des Relations internationales et de la Francophonie, pour que l'Assemblée nationale approuve l'engagement international important que je viens de déposer, à savoir :

- L'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne, signé le 30 octobre 2016 et approuvé par le parlement européen le 15 février 2017.